

JOURNAL DU LOT



Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Hors du DÉP. : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) : 25 cent.
RECLAMES — 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— » — »	— » — »	11 » 7 » »	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : { Départ de Cahors — 5 h. « matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 3 Juin.

On nous écrit de Paris :

Il est probable que la question des décrets du 29 mars ne tardera pas à venir devant le Sénat. Un grand nombre de pétitions contre ces décrets ayant été adressé à la Haute Assemblée, M. le duc d'Audiffret-Pasquier est disposé à présenter une motion pour demander leur renvoi à M. le ministre de l'intérieur et des cultes. Cette motion contiendrait l'expression d'un blâme contre les décrets. On croit qu'elle obtiendrait la majorité, attendu qu'elle serait appuyée par M. Dufaure.

CORRESPONDANCES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 2 juin.

On prévoit que l'adoption du nouveau projet de M. Cazot, sur la réorganisation de la magistrature, sera difficile, en ce sens qu'elle se heurtera à de nombreux amendements capables d'altérer, dans une certaine mesure, le caractère de la loi et finalement d'en compromettre le sort.

Par exemple, nombre de membres de la gauche, qui sont opposés à la suppression de l'inamovibilité et qui n'acceptent qu'à leur corps défendant sa suspension momentanée, afin de permettre la réorganisation républicaine des Cours et Tribunaux, voudraient être rassurés contre toute éventualité de la prorogation du délai d'un an. D'autre part, les partisans de la suspension de l'inamovibilité qui ne se résignent au compromis actuel qu'avec l'espoir de voir le délai d'un an s'allonger indéfiniment, ne semblent rien moins que disposés à lier à ce sujet les pouvoirs publics. Aussi le choc de ces deux tendances contradictoires pourrait fort bien réagir sur l'adoption, puisqu'en définitive il s'agit pour les uns de conserver l'inamovibilité, tandis que pour les autres il s'agit de la supprimer et de ne pas sacrifier leurs principes, en s'associant sans réserve au délai exceptionnel d'un an.

Dans tous les cas, la discussion sera longue autant que laborieuse et en tenant compte du débat sur le tarif douanier, du débat de la loi sur l'administration de l'armée, du débat sur la proposition de loi relative aux élections des juges des Tribunaux de commerce et de l'obligation où se trouve la Chambre d'aborder au moins, avant de se séparer, quelques-uns des chapitres du budget, ce sera le bout du monde si le projet et les diverses propositions relatives à la réforme judiciaire sont votés avant le 15 juillet.

J'ajouterai que la résolution prise par la majorité de donner le pas à la réforme judiciaire sur les projets concernant le recrutement de l'armée, mécontente beaucoup de membres influents de l'Union républicaine, qui trouvent que la proposition de M. Laisant est plus urgente que la proposition de M. Boyssset, qu'il en résulte une certaine agitation sur les bancs de la Gauche et qu'il n'y aurait, en conséquence, rien d'impossible à ce que la Chambre modifiât encore son ordre du jour au profit des projets sur le recrutement.

Quoiqu'il en soit, la majorité est dès à présent d'accord avec le gouvernement pour proroger la session le 15 juillet au plus tard, c'est-à-dire dans six semaines. Députés et sénateurs assisteraient ici à la fête du 14 juillet, sanctionnant par leur présence autour du chef de l'Etat, le serment prêté par les officiers, puis ils partiraient pour les départements.

Dans ces conditions, vous comprenez qu'il n'y a guère qu'une toute petite place, si toutefois il y en a une, pour les lois de finances. Le cabinet est d'ailleurs résigné et si le budget des recettes est voté ce sera pour lui une surprise. Cependant, ce vote est indispensable pour que la prochaine session des Con-

seils généraux ne soit pas un avortement, puisque ce n'est qu'après les recettes votées que les conseillers généraux peuvent établir la répartition des centimes départementaux.

Toute la presse s'occupe du ballottage qui aura lieu dimanche prochain à Lyon et dont le résultat, si Blanqui est nommé, est généralement considéré comme devant occasionner de grands embarras à nos gouvernants opportunistes. Jusqu'à présent il n'y avait guère que les feuilles intransigeantes qui entretenaient leurs lecteurs de ces éventualités. L'article publié, hier, par la République française, en témoignage de l'inquiétude où l'on est au Palais Bourbon, a mis aussitôt la puce à l'oreille à tous les journaux officiels ; et voici les lecteurs des Débats, du Siècle, du National, du XIX^e siècle et tutti quanti, mis au régime de Blanqui, au moins jusqu'au 6 juin. Attendez-vous donc à toute sorte de pronostics optimistes concernant le scrutin Lyonnais.

La réunion publique tenue hier soir, salle Perle, à la Croix-Rousse, a réuni en présence des partisans du Comité central et ceux du Comité de l'Alliance républicaine. La séance a été des plus tumultueuses et un membre du Comité central, le citoyen Guillemain, ayant dit que Blanqui était soutenu par les sacristains, il y eut des scènes d'une violence telle, que la Commissaire de police dut prononcer la dissolution de la réunion.

M. Gambetta n'a pas présidé hier la Chambre, parce qu'il a déjeuné chez S. M. le roi des Hellènes, à l'hôtel Bristol. Ce déjeuner, à entendre certains commentaires des membres de l'extrême-gauche, ne sera pas facilement digéré par les électeurs du 20^e arrondissement. C'est un nouveau grief à joindre à celui résultant de la présence de leur député au mariage de M^{lle} de Gallifet.

M. Alphonse Humbert qui, après avoir été amnistié, a été condamné à 6 mois de prison pour outrage envers le Gouvernement, a été autorisé, à cause de son état de maladie, à finir dans une maison de santé sa peine qui expire dans deux mois.

On ne croit pas, à la Bourse, que l'enquête commencée pour découvrir les auteurs de la fausse nouvelle relative à l'accident de voiture dont M. Gambetta aurait été victime hier, aboutisse à un résultat. Il en sera de celle-ci comme des autres, dont on a fait beaucoup de bruit en commençant et dont personne ne sait ce qu'elles sont devenues.

L'affaire de M. Henri Rochefort avec la police n'est pas encore finie. L'enquête officielle ordonnée par M. Andrieux, sur les assertions de M. Rochefort, démontre pleinement l'injustice des attaques outrageantes de l'exilé de Genève. Le Temps publie ce soir, le texte des témoignages entendus par l'autorité ; tous concordent à établir que le jeune de Luçay n'a reçu aucune blessure, et l'un des témoins, son camarade Richard, est allé jusqu'à dire qu'il était capable de se donner un coup de couteau pour faire croire qu'il avait été blessé par un gardien de la paix.

Je m'en tiendrai là. Vous pourrez d'ailleurs lire l'interrogatoire entier qui vous édifiera sur la véracité du fils de M. Henri Rochefort, comme de M. Rochefort lui-même. Triste ! Triste !

Le jury du Salon, présidé par M. Torquet, a accordé aujourd'hui, à M. Morot, auteur du Samaritain, la médaille d'honneur du Salon pour la section de peinture ; à M. Thomas, auteur de la statue de Mgr Landriot, la médaille d'honneur pour la section de sculpture ; à M. Suchetet, sculpteur, auteur de Biblis changée en source, le prix du Salon.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} juin.

La Chambre des députés a voté hier, d'urgence et sans discussion, une proposition de loi due à l'initiative de plusieurs de ses membres, et qui a pour objet d'assurer le secret du vote dans tous les scrutins publics. Elle se résume en peu de mots. Au lieu d'être remis simplement pliés entre les mains du bureau, les bulletins seront enfermés dans des enveloppes ouvertes, d'un type uniforme,

fournies par l'administration. Chaque électeur recevra gratuitement deux de ces enveloppes, en même temps que sa carte. Il en trouvera d'autres à sa disposition le jour du scrutin, dans le voisinage de la salle de vote. Il pourra également s'en procurer, moyennant un prix très modique, dans les débits de tabac et de papier timbré. Si une enveloppe renferme plusieurs bulletins portant des noms différents, le vote sera nul. Il en sera de même de tout bulletin trouvé dans l'urne sans enveloppe, ou de toute enveloppe marquée de signes extérieurs.

Certains esprits fort sérieux, tout en reconnaissant que le projet émane d'une pensée fort louable, craignent que cette formalité nouvelle, introduite dans la procédure de nos scrutins, n'embarrasse et ne déroute les électeurs les moins éclairés, sans apporter un remède bien efficace aux abus que l'on prétend supprimer. L'expérience montrera ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces scrupules : comme l'épreuve n'est ni bien difficile ni fort coûteuse, il ne saurait y avoir de graves inconvénients à la tenter.

Dans cette même séance, la Chambre a commencé la discussion, si impatiemment attendue, du projet de loi relatif à l'administration de l'armée, votée par le Sénat au commencement de 1877.

On lit dans le Temps :

Nous assistons à un spectacle assez étrange : celui d'une opposition faite par des républicains au gouvernement de la République, dans les mêmes conditions d'intransigeance et avec le même caractère d'hostilité irréconciliable que l'opposition faite jadis par ces mêmes républicains à l'empire.

Nous voyons des républicains ou des hommes se disant tels, provoquer des manifestations sur la voie publique ; nous voyons se produire au conseil municipal de Paris une proposition de refus du budget de la police, proposition qui équivaut à une déclaration de guerre aux pouvoirs établis ; nous voyons à la Chambre, l'extrême gauche prendre une attitude intransigeante absolument comme a été jadis l'attitude des cinq contre le gouvernement qui confisquait toutes les libertés publiques, qui entreprenait l'expédition ridicule du Mexique, et qui devait finir par amener les désastres de la guerre inépuisable de 1870. A Bordeaux, à Lyon, des républicains imaginent et appuient une candidature qui, ne fut-ce qu'en raison de son caractère illégal, signifie renversement de l'ordre de choses actuel, mépris des lois de la République.

Que peuvent penser les populations rurales qui forment la grande majorité du corps électoral lorsqu'elles voient que des républicains ne font aucune distinction entre le régime actuel et le régime impérial ; lorsqu'elles entendent dire que des conseillers municipaux de Paris proposent d'avoir recours à cette arme suprême des oppositions résolues à tout plutôt qu'à souffrir un joug détesté : le refus du budget ? Sera-t-on bien venu, par la suite, à demander à ces populations d'appuyer par leurs votes ce gouvernement de la République contre lequel des républicains se montrent si agressifs ?

Le Temps ne nous fait connaître qu'une partie de l'édifiant spectacle auquel nous assistons.

Tandis que les intransigeants, comme il le dit, combattent les opportunistes et veulent prendre leur place, n'importe par quels moyens, que font les opportunistes ainsi abandonnés par la fraction la plus nombreuse du parti républicain ? Ce que font les opportunistes, le Temps ne le dit pas ; mais nous le voyons à Cahors comme on le voit à Paris. Ils attaquent tous les hommes venus à la République, et veulent leur imposer un programme de violence, de spoliation et d'intoérance.

A Cahors, un conseiller général qui a lutté

avec eux, contre le 24 mai et le 16 mai, est mis à l'écart comme indigne, parce qu'il est partisan de la liberté de conscience et de la liberté des pères pour l'éducation de leurs enfants. A Paris, on éloigne et on insulte les hommes illustres, les serviteurs dévoués de la République qui s'appellent Dufaure, Jules Simon, Bardoux, Béranger, etc.

Où prétendent donc aller les opportunistes en suivant une telle conduite ? Repoussés par les intransigeants d'un côté, par tous les partis dynastiques de l'autre, ils blessent profondément et excommunient tous les adhérents du centre droit et du centre gauche. Que leur reste-t-il ?... Eux seuls, et quelques douzaines de compères par département. Ce n'est pas assez pour mener la France, et cette comédie finira bientôt.

PROJETS COMMUNARDS

Un citoyen qui déclare reprendre « hautement la tradition et le drapeau des socialistes militant de 1871 » — délicieux euphémisme — disait, dans une réunion tenue à Ménilmontant : « Il ne s'agit plus de ne pas préparer la révolution ; la bourgeoisie se défend par la force, elle nous écrasera si nous attendons ses coups ; prévenons-la en l'attaquant dès que nous serons organisés. Ainsi, soyons prudents, mesurons la portée de notre action, et étudions le moment. »

Ce citoyen est un rédacteur de petit journal socialiste révolutionnaire l'Egalité. Pour bien saisir comment il comprend l'attaque à diriger contre l'infâme bourgeoisie, il faut l'entendre parler de l'organisation d'une force capable de l'entreprendre. Cette force doit être « celle d'une armée, avec ses cadres et ses effectifs, prête pour la lutte, non pas seulement la lutte légale, pacifique, mais la lutte révolutionnaire, sanglante, à coups de fusil. »

Ce même citoyen, très applaudi d'ailleurs par son auditoire, a éprouvé une grande déception dimanche dernier. Belliqueux, il n'aurait pas reculé devant la bataille. Mais on sait ce qu'il est advenu de la manifestation où le fils de M. Henri Rochefort s'est couvert de gloire. Le rédacteur de l'Egalité, indigné, pense bien qu'une autre fois on se conduira mieux devant les agents de l'autorité. Vous voulez qu'on marche, s'écrie-t-il ; prêchez d'exemple, descendez dans la rue, bravant les arrestations, et, si vous voulez être suivis, allez au but, résolu, calmes, fermes, sans vous laisser détourner ni par la force ni par les manœuvres de l'ennemi. L'homme qui parle ainsi est un Français ; un de ceux, il est vrai, qui appelaient déjà ennemis, en 1871, non les casques à pointe qu'on voyait d'un côté de Paris, mais les pantalons rouges qui venaient du côté de Versailles.

Ce langage n'est pas simplement celui d'un fou : il y a malheureusement beaucoup d'autres fous aussi dangereux que celui-là. La tentative du 23 mai a échoué : voici qu'on se prépare à la renouveler. Il est possible que, le 6 juin, M. Blanqui soit élu à Lyon. Ce succès serait le signal d'une entreprise annoncée en ces termes par le Père Duchêne, du citoyen Buffenoir :

« Blanqui sera nommé. Il faut que le jour où, revenu à Paris, Blanqui ira siéger pour la pre-

mière fois à la Chambre, 25,000 hommes l'accompagnaient, pour honorer en lui la justice du peuple.

L'amendement Ravinel avait prévu le cas. Il est rayé de la Constitution, et la Chambre siège maintenant, non plus à Versailles, mais au Palais Bourbon. Le projet existe donc à l'évidence d'exercer sur la représentation nationale, si M. Blanqui est élu, cette forte pression d'une manifestation colossale en faveur de l'amnistie plénière.

Que les électeurs de Lyon réfléchissent, il en est temps encore, sur les conséquences du vote qu'ils auront à émettre dimanche prochain. Certes, toute manifestation ultérieure sera réprimée comme celle du 23-mai. Il faut que force reste à la loi. Mais qu'il serait facile d'éviter jusqu'à l'apparence d'un conflit en laissant M. Blanqui, inéligible, à la porte du scrutin! (Soir).

LE BUDGET DES CULTES.

Le Journal des Débats, qui n'est pas suspect dans les questions d'ordre religieux, publie une critique très vive du rapport présenté à la Chambre par M. Gatinéau, au nom de la commission du budget. Nous citons :

La commission du budget s'est trouvée une fois de plus en présence d'une grave question : la séparation des Eglises et de l'Etat; elle l'a tranchée de la façon la plus sage, par une déclaration d'incompétence. M. de la Bourdonnaye, dans une discussion célèbre avec M. de Villèle, reprochait au premier ministre « d'accrocher à une loi de finances une disposition qui lui était étrangère. » Ce que M. de la Bourdonnaye disait à propos de la dotation du duc d'Orléans, M. Gatinéau le répète fort justement à propos de la séparation des Eglises et de l'Etat : une question de cet ordre ne peut être tranchée accessoirement dans une loi de finances. L'opinion de la Chambre est d'ailleurs connue : 62 voix seulement se sont prononcées pour le rejet du budget des cultes en 1877; la proportion serait sans doute la même en 1880.

Dans ces conditions, la commission du budget n'avait qu'à se maintenir sur le terrain du Concordat et des Articles organiques; elle la fait avec une philosophie résignée, avec des réserves et des hésitations dont on peut suivre la trace dans le rapport de M. Gatinéau. Le député de Dreux rappelle que le budget de 1880 a augmenté pour la troisième fois les traitements d'un grand nombre de desservants, malgré les souvenirs du 16 mai; il affirme que la République sait être généreuse sans nourrir d'illusions sur la reconnaissance de ceux qu'elle oblige. Peut-être eût-il été plus généreux encore de faire moins valoir cette augmentation fort modeste, fort légitime, qui a été un acte d'humanité autant que d'habile politique, et qui portera ses fruits tôt ou tard. Un bienfait n'est jamais perdu, dit-on; on n'en saurait dire autant des bienfaits reprochés.

Nous nous placerons au même point de vue pour nous séparer de l'honorable rapporteur, quand il propose de réduire de 197,000 fr. le chiffre du budget des cultes tel que l'a établi le ministre des finances. Par cette réduction, la commission du budget semble vouloir exercer, sinon des représailles, au moins une sorte de reprise; on a donné, en 1880, 200,000 d'augmentation aux desservants; on reprendra, en 1881, 197,000 fr. aux cardinaux, archevêques et évêques, aux chapelains de Sainte-Geneviève, à divers établissements religieux et aux édifices diocésains. Passe encore pour les chapelains de Sainte-Geneviève! c'est un décret de 1851 qui a consacré au culte le Panthéon.

Si nous abandonnons les chapelains, nous demandons grâce pour les édifices diocésains et pour les établissements religieux : les uns sont généralement des monuments historiques, les autres sont des institutions charitables ou des congrégations enseignantes; à ce double titre ils auraient dû échapper aux rigueurs de la commission. Quant aux cardinaux, archevêques et évêques, nous espérons qu'on ne renouvellera pas envers eux la faute commise l'année dernière; nous souhaitons que la majorité, avertie par l'expérience, vote intégralement les chiffres proposés par le gouvernement. Il y aurait économie, mais une économie insignifiante, impolitique et maladroite à agir autrement.

La commission propose de supprimer les 10,000 francs que les cardinaux touchent sous forme de supplément de traitement; elle s'élève énergiquement contre ce mot « supplément », auquel elle propose de substituer le synonyme malsonnant de « cumul. » Cumul dit tout. A son traitement de 15,000 fr., l'archevêque de Rouen ou celui de Toulouse ajoute 10,000 fr. parce qu'il porte la pourpre; l'archevêque de Toulouse comme celui de Rouen « cumule »; M. Gatinéau prétend y mettre ordre; il le supprime les 10,000 fr. Mais ce supplément, ce « cumul », comme dit sévèrement la commission, avait une raison d'être : le cardinal peut être appelé à Rome pour prendre part à l'élection du Souverain-Pontife. M. Gatinéau a prévu l'objection; si le cas se présente, des indemnités

provisionnelles seront accordées aux cardinaux pour être ensuite définitivement réglées sur pièces justificatives. Et si le cas se présente deux fois, trois fois dans la même année? tous les pontificats n'égalent pas en durée ceux de Saint Pierre et de Pie IX; que les cardinaux soient appelés deux fois, trois fois à Rome dans une même année, que d'indemnités provisionnelles! que de pièces justificatives! que de rectifications budgétaires! N'est-il pas plus simple et plus digne de maintenir les 10,000 francs de supplément, au risque de paraître encourager le « cumul » et d'encourir l'indignation des électeurs de Dreux?

Nous en dirons autant des frais d'établissement des cardinaux, archevêques et évêques. M. Gatinéau leur reproche de ne pas avoir de caractère concordataire. Nous trouvons fort naturel qu'on invoque le Concordat et les Articles organiques; mais nous trouvons bien rigoureux de pratiquer le *summum jus*, contre les cardinaux, les archevêques et les évêques. Les frais d'établissement des cardinaux (45,000 fr.), les frais de déplacement des archevêques (5,000 fr.) et des évêques (4,000 fr.) ne constituent pas une charge bien lourde pour le Trésor : on ne fait pas un cardinal tous les jours et on ne déplace pas un archevêque comme un sous-préfet. La règle invoquée par M. Gatinéau, d'après laquelle les fonctionnaires et employés ne peuvent rien prétendre lorsqu'ils passent d'un poste à un autre, n'est pas aussi absolue qu'il veut bien le dire : il est avec l'administration des accommodements, et presque toujours, dans la pratique, un fonctionnaire déplacé obtient des frais de déplacement, en dépit du principe.

Il faut souhaiter que la majorité de la Chambre prenne ces raisons en sérieuse considération, qu'elle refuse de fournir des armes à ses adversaires toujours prêts à se poser en persécutés et qu'elle rétablisse au budget des cultes les chiffres demandés par le gouvernement.

Nous doutons en tout cas que le rapport de la commission du budget serve beaucoup la politique inaugurée par les d'crets du 29 mars; il serait plutôt de nature à nuire à ceux qui l'ont approuvé qu'à ceux qu'il prétend réduire à la portion congrue. L'Etat a engagé contre les congrégations non autorisées une lutte qui sera longue et peut-être difficile; le moment est mal choisi pour combattre le clergé national, et surtout pour le combattre par de pareils moyens.

Informations

Le conseil supérieur de l'instruction publique a tenu sa première séance, sous la présidence de M. Jules Ferry.

MM. Jules Simon et Ed. Laboulaye assistaient à cette séance qui, pour le monde enseignant, était un événement.

M. le ministre a prononcé un discours. Il a félicité l'Université d'avoir remis ses destinées entre les mains d'une assemblée dont les membres sont sortis de ses rangs et ont été élus librement par elle.

Il a ensuite indiqué les projets qui seront soumis à l'examen du conseil et qui sont relatifs aux réformes que le ministre désire apporter dans l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire.

On a procédé à la nomination de la commission de discipline qui doit être composée de trois membres.

Dimanche a eu lieu, au cirque des Champs-Elysées, la séance annuelle de la Société de patronage des libérés repentants. M. Jules Simon a fait sur la mission d'humanité et de charité que s'est donnée cette Société une très éloquente et très instructive conférence, qui a été chaleureusement applaudie par l'auditoire d'élite auquel il s'adressait.

En France, le nombre des criminels condamnés, le nombre des récidivistes ressaisis par la justice va toujours s'augmentant, d'après les statistiques décennales officielles, commencées en 1820 et publiées en 1830, 1840, 1850, 1860, 1870, puis à la fin de 1877, où elles s'arrêtent en ce moment.

Mais il y a lieu d'espérer que la Société de patronage des libérés repentants, si elle ne peut prévenir les chutes, diminuera les rechutes.

L'expérience est commencée. Sur 100 libérés venus à elle repentants, et qu'elle a protégés, 10 seulement ont échappé à son influence et ont de nouveau renoncé au travail pour retourner au vice et au crime.

Si l'on en croit l'Ami du Soldat, M. le ministre de la guerre a été prié de vouloir bien assister à la séance de la commission sénatoriale chargée d'examiner la loi sur l'aumônerie militaire et de communiquer à la commission

les réponses des dix-neuf généraux commandant nos dix-neuf corps d'armée sur les aumôniers militaires. M. le ministre de la guerre a répondu qu'il ne pouvait se rendre à cette double invitation. La commission est cependant présidée par M. Testelin, un pur!

D'après les correspondances de Berlin, la lutte serait plus vive que jamais entre M. de Bismarck et le Vatican. Nous devons cependant prévenir nos lecteurs que, d'après d'autres informations, l'attitude de M. de Bismarck ne serait prise par lui dans cette circonstance que pour dissimuler la réalité et, en fait, les récriminations, couvriraient un dessin de paix et de réconciliation avec Rome. Le prince-chancelier veut avoir la liberté de continuer le *Kulturkampf* afin, précisément, de pouvoir y renoncer, et il ne veut maintenir les lois existantes qu'afin de ne pas les appliquer.

Un acte qui n'a pu être commis que par un fou, a causé à Bruxelles une émotion générale.

Au moment où la reine, faisant en poney-chaise sa promenade habituelle dans la direction du bois de la Cambre, passait à l'angle de l'avenue Louise et de la chaussée de Vieuxgat, un individu, assez bien vêtu, dit-on, a lancé dans la direction de la voiture royale une pierre.

La reine a été effleurée très légèrement à l'épaule. Sa Majesté a continué tranquillement son chemin, tandis que l'auteur de cet acte insensé et inexplicable parvenait à disparaître sans être arrêté.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Par arrêté préfectoral :

M. Caussanel (Urbain) a été nommé instituteur de hameau à Flottes (PRADINES), poste nouveau; M. Greil, instituteur-adjoint à CASTELNAU; M. Frère Sedou, instituteur à CAJARC.

La nomination de M. Dédebat au poste de maître des requêtes au Conseil d'Etat que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, a paru hier à l'Officiel.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Vidal, un des vaillants défenseurs des forts de Paris en 1870, vient d'être nommé capitaine de vaisseau. M. Vidal est allié à la famille de M. le docteur Ch. Caviolle.

LE PONT DU CHEMIN DE FER A CAHORS.

Les travaux de fondation du pont du chemin de fer, à Cahors, sont poussés activement, sous l'intelligente direction d'un ingénieur de la compagnie adjudicataire de Five-Lille.

Aujourd'hui les chantiers sont complètement organisés à l'Allée des Soupirs, et une puissante machine à vapeur, destinée à envoyer de l'air comprimé dans le caisson inférieur des piles, fonctionne depuis hier.

La curiosité publique est fortement excitée par la vue de ces appareils, nouveaux pour nos contrées, et dont la destination échappe à la plupart.

Nous allons essayer d'expliquer en deux mots l'établissement des piles des ponts par ce nouveau système.

Une série de caissons en tôle, superposés, sont établis au niveau du sol, dans une position déterminée, et constituent l'enveloppe extérieure de la pile. Le premier caisson est laissé vide tandis que l'on bâtit sur la partie supérieure, voûtée, qui reçoit en deux points les écluses d'air. A mesure que la bâtisse monte, son poids fait enfoncer les caissons et, en enlevant au fur et à mesure les sables qui gênent la descente, on arrivera progressivement jusqu'au rocher. On conçoit que pour faire sans encombre ce curage, il faut éviter l'entrée de l'eau dans ce caisson de fond, où sont occupés les déblayeurs.

Tel est le rôle de l'air comprimé. Une pression de deux atmosphères suffit pour refouler l'eau et maintenir le caisson libre. Une fois le rocher atteint, on bâtit dans ce caisson comme on a fait dans les autres et la pile est désormais établie.

Les cylindres qui s'élèvent et sont terminés dans leur partie supérieure, par un cylindre d'un plus fort diamètre, sont ce qu'on nomme les écluses d'air. Après avoir été soumis à l'action de l'air comprimé, les ouvriers séjournent un moment dans ces chambres supérieures où l'on ramène progressivement la pression atmosphérique.

Tel est le système, simple, expéditif et qui constitue un progrès réel sur les anciens procédés.

Les nombreuses personnes qui visitent le chantier, se demandent aussi quelle est cette succession de pieux que l'on enfonce dans la rivière à grands coups de bélier. C'est un pont de service qui va être établi pour la communication facile d'une pile à l'autre.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la marche de ces intéressants travaux.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} JUIN.

Foire très importante. Au champ de foire 450 paires de bœufs vendus à des prix variant depuis 340 à 1,100 fr. la paire; les gras, de 38 à 42 fr. les 50 kil., poids vif. — 840 moutons ou brebis vendus de 15 à 45 fr. pièce; les gras, de 60 à 70 centimes le kil., poids vif. — 395 porcelets vendus de 15 à 70 fr. la pièce. Beaucoup d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature ont été traitées.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé	440 hect.	410 hect.	25' 53"
Maïs	45 —	33 —	18.15

Hausse sur le précédent marché, Maïs 1 fr. 55
Baisse — — — — — Blé 0 fr. 72

Grande émotion des conservateurs dans le département du Tarn. On annonce que vingt-sept officiers du régiment de l'armée territoriale dont M. le baron Reille, maintenant révoqué, était lieutenant-colonel, viennent d'envoyer au ministre de la guerre leur démission motivée. C'est ainsi que M. le général Farre travaille à nous faire une bonne armée.

On sait que M. le baron Reille, qui a pris part à plusieurs guerres, est l'un de nos officiers les plus distingués et les plus braves.

Un concours de pigeons a eu lieu dimanche, d'Auch à Toulouse.

La distance était de 90 kilomètres, le lâcher a eu lieu à Auch, à 5 h. 36.

Le premier pigeon, appartenant à M. Ramon, est arrivé à Toulouse à 6 h. 55, le deuxième à 6 h. 58, le troisième à 6 h. 58, le quatrième à 7 h. 2.

Le second concours aura lieu dimanche prochain.

Il circule une certaine quantité de pièces fausses de 20 fr. à l'effigie de Napoléon III couronné et au millésime de 1867.

Ces pièces sont en platine doré, possèdent le poids légal et ont la raisonance métallique des vraies; elles sont assez bien faites, puisqu'elles ont pu tromper l'œil exercé et vigilant de quelques banquiers et même de plusieurs autres personnes, ayant l'habitude du maniement de l'or.

Les faussaires et possesseurs exercent particulièrement à présent leur coupable industrie chez nos débitants de tabac, au moment surtout où les clients s'y pressent pour être servis tous à la fois.

On annonce, dit le *Corrèzien*, qu'un crime épouvantable vient d'être commis à Ségur. Le docteur Dumas a été assassiné, et son neveu est sous la main de la justice. On croit que le crime aurait été commis à la suite de menaces et de tentative d'extorsion d'argent.

Le docteur Dumas était un type incroyablement d'originalité. Il jouissait d'une fortune assez importante pour un célibataire de ses godis et de ses mœurs. On assure qu'appelé dans un village il se faisait payer en espèces ou en nature, et ne s'éloignait pas avant de s'être assuré à son de trompe si d'autres clients ne pouvaient pas profiter de sa présence pour se faire saigner ou purger à prix réduit. Il avait déjà été la victime d'un vol considérable l'année dernière : une somme de 100,000 fr. environ, valeurs au porteur et argent, qui lui avait été dérobée, donna lieu à une instruction au cours de la-

quelle la restitution à peu près intégrale s'opéra tout à coup par une main invisible dans le jardin du procureur de la République de Brivès.

L'Echo du Nord a reçu les émouvants détails qui suivent sur un accident qui s'est produit sur le chemin de fer du Nord.

Le train mixte partant de Paris à huit heures du soir pour arriver à Lille à deux heures du matin, quittait la gare de St-Just, lorsque le sous-chef de train, en remontant du quai dans le fourgon de queue, fit un faux pas et roula entre ce fourgon et le wagon-coupé qui le précédait.

Le coupé était occupé par MM. le comte de Casté et le vicomte de Canisy, qui se trouvaient en ce moment à la fenêtre et qui jugèrent l'homme perdu. Celui-ci cependant avait réussi à se raccrocher aux chaînes avec l'énergie du désespoir et avait ainsi réussi à échapper aux roues, mais il était traîné par le train qui avait repris toute sa vitesse.

En proie à une émotion terrible devant cette agonie, les voyageurs se mirent à crier pour faire arrêter le train jusqu'à en perdre la voix. Peine perdue! on ne les entendit pas. Ils se précipitèrent alors sur la sonnette d'alarme. Tentative infructueuse! la sonnette ne fonctionnait pas! MM. de Casté et de Canisy prirent alors une résolution héroïque: ils sortirent de leur wagon, et, se traînant sur le marchepied, ils se glissèrent l'un et l'autre, en dépit des cahots et de la vitesse, entre, les deux voitures.

La commença une lutte effrayante et périlleuse dont nous pouvons à peine donner une idée. L'infortuné, torturé par le frottement de ses jambes sur le ballast qui lui râpait les chairs et les os, avait presque perdu connaissance et ne demeurait cramponné aux chaînes que par une étreinte tout instinctive; il demeurait sourd aux conseils et aux efforts de ses courageux sauveteurs; mais il était visible que ses forces di-

minuaient et qu'il allait se laisser tomber sous les roues.

Cette situation épouvantable se prolongea environ dix minutes... dix années pour les deux voyageurs trébuchant à chaque secousse sur les tampons où ils se tenaient et évitaient avec peine une chute mortelle. Enfin les forces de l'homme étant à bout, ils parvinrent à le hisser sur les tampons, puis à le ramener peu à peu sur le marchepied en lui évitant le heurt des ponts sous lesquels le train passait à toute vapeur, enfin à l'introduire dans leur coupé. Là, ils constatèrent avec horreur que les pieds du malheureux étaient usés jusqu'à la cheville.

Peu à peu le train arrivait à Longueau, où ils le déposèrent après lui avoir donné les premiers soins. Ils prirent la précaution d'avertir par un télégramme l'hôpital d'Amiens, où le mutilé est actuellement.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières Nouvelles

Genève, 2 juin, 11 h. matin.

Les témoins de Rochefort, MM. Lockroy et Clémenceau, et les témoins de M. Kœchlin, MM. Chauffour et Dubrochet, viennent d'arriver par l'express. Chacun des partis amène son médecin, et le duel devra cesser lorsque ceux-ci jugeront l'état des combattants suffisamment grave. Le duel aura lieu à l'épée; on ne sait pas encore où, mais peu probablement sur le territoire genevois, soit à cause de la proximité de la France, soit parce que le nouveau code genevois punit sévèrement le duel et que la police est aux aguets.

La rencontre aura lieu demain.

Le même jour où la lettre de M. Henri Rochefort parut dans le *Mot d'Ordre*, M. Kœch-

lin envoya à l'ancien rédacteur de la *Lanterne* une provocation conçue en ces termes: « Je verrai par votre réponse si, en perdant tout esprit vous avez perdu tout courage. »

M. Rochefort répondit aussitôt par une lettre très violente qui se terminait ainsi: « En résumé, je suis à la disposition du coupe-jarret de M. le Préfet de police. »

Le *Gaulois* publie une lettre de six camarades de pension de M. Rochefort fils, qui oppose aux allégations de ce dernier le démenti le plus formel.

L'élection d'un conseiller municipal va avoir lieu à Paris dans le quartier Mémilmontant. Le candidat choisi dans une réunion électorale est le citoyen Tringuet, ancien membre de la Commune, condamné aux travaux forcés à perpétuité et non gracié.

On lit dans le *Figaro*:

Les membres de la famille impériale présents à Paris ont fait célébrer le 1^{er} juin, une messe de bout de l'an pour le Prince Impérial. Cette cérémonie a eu lieu à dix heures et demie, dans l'église Saint-Philippe-du-Roule, paroisse du prince Napoléon et de sa sœur la princesse Mathilde.

Les amis de la famille, les amis personnels du prince Napoléon et un très grand nombre d'anciens serviteurs de l'Empire, presque tous les sénateurs et tous les députés du groupe de l'Appel au Peuple s'étaient empressés de se joindre au nouveau chef de la dynastie pour l'accomplissement de ce pieux devoir. L'église était remplie, et un certain nombre de personnes, arrivées en retard, ont dû se tenir sous le péristyle.

Le prince Napoléon était accompagné de M. le baron Bronet.

Dans l'assistance, nos yeux ont vainement cherché M. Rouher ou quelque membre de sa famille. Nous avons remarqué aussi l'absence des princes Victor et Louis. Leur père a regretté que l'anniversaire de la mort de leur cousin n'ait point coïn-

cidé avec un jour de congé du lycée Charlemagne; mais il n'a pas cru devoir interrompre leurs cours pour les faire venir prier à Saint-Philippe-du-Roule.

DÉPÊCHES

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 3 juin, 2 h. soir.

La rencontre entre Kœchlin et Rochefort a eu lieu ce matin à huit heures. A la première passe, M. Rochefort a reçu un coup d'épée en pleine poitrine. M. Kœchlin n'a pas été atteint. La blessure de M. Rochefort est grave.

Paris, 2 h. 30.

Le duel a eu lieu dans le canton de Vaud.

Le combat a duré à peine deux minutes.

L'épée de M. Kœchlin est entrée dans la poitrine de M. Rochefort au-dessous des fausses côtes.

On confirme que la blessure présente une assez grande gravité.

DERNIÈRE HEURE.

Paris, 6 h. 10

L'impératrice de Russie est décédée aujourd'hui à St-Petersbourg.

Bourse de Paris.

Cours du 3 Juin.

Rente 3 p. %	85.60
— 3 p. % amortissable	87.30
— 4 1/2 p. %	415.50
— 5 p. %	118.90

Etude de M^e AUGUSTE SOURBIEU, avoué-licencié, à Cahors, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 8.

VENTE

sur

Surenchère du sixième

L'adjudication aura lieu le **SAMEDI DIX-NEUF JUIN**, Mil huit cent quatre-vingt, au Palais de Justice, à Midi.

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du deux février mil huit cent quatre-vingt, enregistré, rendu entre:

1^o Joseph Carrié, cultivateur, domicilié à Cahors, agissant en qualité de tuteur datif de Antoine et Marie Carrié, enfants mineurs, issus du mariage de la dame Antoinette Doumercq avec François Carrié, tous deux décédés;

2^o Antoine Doumercq, carrier, demeurant et domicilié à Cahors, demandeurs, ayant M^e Sourbieu pour avoué.

Et 1^o Jean Doumercq, père, cultivateur; 2^o Alexandre Doumercq, fils, tous deux demeurant et domiciliés à Cahors, défendeurs, ayant M^e Delbreil pour avoué.

Il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation, en cinq lots, devant M. Galup, juge audit Tribunal, à ces fins commis, de divers immeubles dépendant de la communauté d'acquêts ayant existé entre Jean Doumercq, père, et Jeanne Carrié et de la succession de cette dernière.

Cette adjudication a eu lieu le trente-et-un mai mil huit cent quatre-vingt, et le troisième lot desdits biens a été adjugé, moyennant le prix de quatre cent cinquante francs, à M^e Delbreil, avoué, qui, le même jour, a fait déclaration de command au profit du sieur Jean Doumercq, père.

Mais une surenchère du sixième a été faite par le sieur Antoine Doumercq, fils, carrier, demeurant et domicilié à Cahors, ayant M^e Sourbieu pour avoué, suivant acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le trente-et-un mai dernier, enregistré, expédié et déposé par acte d'avoué à avoué, de Combelles, huissier audiencier, en date du deux juin courant, enregistré.

1^o A M^e Sourbieu, avoué de Joseph Carrié et Antoine Doumercq, poursuivant la vente; 2^o A M^e Delbreil, avoué de Jean Doumercq, père adjudicataire surenchéri.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé le **Samedi dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt**, à midi, à l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Cahors, séant au palais de justice, à la requête de Antoine Doumercq surnommé à la nouvelle mise aux enchères et adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur du troisième lot, des biens dont s'agit et dont la désignation suit:

Désignation:

Une vigne située à Combe-Nègre, faisant partie des numéros 322 et 323 du plan cadastral de la commune de Cahors, section I, inscrite à la matrice cadastrale pour une contenance de soixante-et-un ares cinquante centiares, mais qui doit être portée,

après vérification, à soixante-seize ares environ, entre Rasconailles et Tessandé.

MISE A PRIX:

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix portée par le surenchérisseur à la somme de cinq cent trente francs en sus des charges, et... 530 fr.

L'avoué poursuivant,

Signé: AUGUSTE SOURBIEU.

Enregistré à Cahors, le ... mai mil huit cent quatre-vingt, Fo ... C^e ... reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: GIBBERT, receveur.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS 20 ans de succès AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGI DENTAIRES.

A PARIS

et CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze, Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot), tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors
Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

BANQUE D'ESCOMPTE de PARIS.

Société anonyme au capital de cent millions.

PLACE VENTADOUR, PARIS.

Assemblée générale des Actionnaires.

Les Actionnaires de la Banque d'Escompte de Paris se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, samedi dernier 22 mai, à l'hôtel de la Banque, place Ventadour. L'Assemblée se composait de 369 Actionnaires, présents ou représentés, possédant ensemble 117,924 actions. Après l'accomplissement des formalités légales et l'appel au bureau de MM. Collarini et Stern, les deux plus forts actionnaires présents, en qualité de scrutateurs, M. Pestel, directeur, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, a donné lecture du rapport du Conseil d'administration; ce document constate la réalisation pendant l'exercice 1878-1879, c'est-à-dire du 23 novembre 1878, date de la fondation de la Banque, au 31 décembre 1879, d'un bénéfice net de 6,651,216 fr. 90 c. Ce remarquable résultat a été obtenu avec un capital de 12,500,000 fr. L'on se rappelle, en effet, que le doublement du capital de la Banque d'Escompte ne s'est effectué qu'à la fin de 1879; le rapport précise que ce n'est que le 29 décembre, et à partir de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue à cette date, que l'administration de la Banque a eu la disponibilité de son capital actuel, soit 25,000,000 de fr. Le versement du fonds de prévoyance s'élevant à 12,500,000 fr., et dont la création a été votée en même temps que le doublement du capital, est, à l'heure actuelle presque entièrement réalisé. Il est à remarquer que, dans le total des bénéfices bruts, qui se monte à 7,603,292 fr. 06 c, les opérations courantes figurent pour 3,378,335 fr. 41 c. Ce chiffre témoigne hautement de l'importance de la clientèle qui s'est groupée autour de la Banque d'Escompte; si l'on réfléchit qu'il est le résultat du premier exercice, l'on est amené à prévoir que les relations de la Banque avec le public prendront, dans les exercices suivants une extension considérable.

Le rapport appelle spécialement l'attention des Actionnaires sur les deux grandes opérations auxquelles la Ban-

que a participé en 1879: la création, en Italie, de la Compagnie d'assurances la Fondiaria et, à Paris, de la Banque Hypothécaire de France; il mentionne avec raison les services que cette utile institution a déjà rendus à la propriété foncière, l'abaissement du taux de l'intérêt, le développement qui s'est produit, en conséquence, dans les affaires qui reposent sur la propriété immobilière et qui aura, à son tour, pour résultat la multiplication des opérations de crédit auxquelles la Banque Hypothécaire est spécialement consacrée.

Les sept établissements fondateurs ont formé, à l'occasion de cette importante création, des liens étroits qui leur permettront, le cas échéant, d'entreprendre et de mener à bien, de nouvelles affaires. Le rapport exprime cette pensée que contenait déjà celui des administrateurs de la Banque de Paris et des Pays-Bas à l'Assemblée générale du 15 mai.

Quant à la Fondiaria, l'on sait que la situation de cette jeune Société est exceptionnellement solide et prospère. Les résultats particulièrement avantageux de son premier exercice, qui n'a pas dépassé huit mois, ont été récemment constatés à l'Assemblée générale des Actionnaires, à Florence. A côté de la Fondiaria-Incendie, la Fondiaria-Vie va prochainement commencer ses opérations; l'autorisation royale lui a été accordée et tout fait espérer, pour la nouvelle Société le succès de la première.

Le rapport des commissaires a constaté la régularité des comptes et des propositions du Conseil. Plusieurs Actionnaires ayant demandé des renseignements de détail, M. le baron de Soubeyran, président, a répondu, et ses paroles ont été accueillies par l'assentiment général.

L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé les comptes et fixé le dividende à 31 fr. 75 c. par action ancienne et 25 fr. 867 par action nouvelle. Un acompte ayant été payé en janvier dernier, le solde, soit 25 fr. par action, sera touché à partir du 1^{er} juillet.

MM. Bouley, Ouvré de Saint-Quentin et Compagnon de Marchéville, ont été élus commissaires pour l'exercice de 1880. L'Assemblée s'est séparée après avoir voté des remerciements aux administrateurs et à la direction.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins magueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Plu-kow, M^{me} la marquise de Bréhant, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r-Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de

souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancoïie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET, instituteur à Chayssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CON-

TREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

MÉDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet: 2 f. 50, la boîte.

II. Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles: 2 f. 50; — Poudres: 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLIN au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille: 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Étranger.

L'eau de l'ÉCHELLE, hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le Vin de Gilbert Séguin fortifiant et fébrifuge, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris 378, rue Saint-Honoré.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Extrait vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Châtres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

POÉSIES

PAR M. LE V^{ic} D'ARMAGNAC

Vol. de 240 pages.

Prix: 1 fr. 50, frais de port en sus.

EN VENTE

CHEZ CRAYSSAC, LIBRAIRE, A CAHORS, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité

De Lingerie pour femme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par M. DIDES,

Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

TABLEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX: 1 FR. NC.

Chez M. Layton, rue Valentiné, à Cahors.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, MALADIES DE LANGUEUR sont heureusement combattus par le

VIN IODÉ DE MORIDE

Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur purifiant, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'huile de FOIE de MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Elixirs Ferro-Médicaments dans l'Hydropisie. — A PARIS, 34 Rue L. BOURVIER, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 4 fr.



VER SOLITAIRE
Guérison certaine par les Globules teniafuges à l'extrait vert des rhizomes frais de tige de mûre des Vosges de Secretan, Ph^o, lauréat médaillé. Le seul remède infailible expérimenté avec le plus grand succès dans les Hôpitaux de Paris. Pas d'insuccès possible. — Dépôt: SECRETAN, Pharmacien, avenue Friedland, 87, PARIS. Envoi contre mandat, 40 fr.

Rente Foncière

La hausse progressive. — Son traité de 200 millions avec le **Crédit Foncier de France**, assurant l'augmentation du revenu et le doublement du capital. Réserve sociale dépassant déjà 14 0/0 du capital versé.
Cours actuel: 600 fr. Cours justifié: 700 fr.
Lire la brochure de Dargent, du **Gaulois**. (50 c.), librairie, 17, Boulevard Montmartre, Paris.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman: Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR, par F. du BOISGODEY, avec illustrations de J. Ferat, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N° par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4° et un morceau de musique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS: Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. Départements: 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: 1 an, 8 fr. 50.

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.
Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCÉLÉES PAR DEUX BANDES PORTANT LE NOM: **TREBUCIEN & FILS**

Éviter LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.